



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4416

Approbation d'une convention mixte en faveur de l'association l'Hôtel Social (LAHSO) pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » - sis 259 – 261, rue Paul Bert à Lyon 3ème

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4416 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION L'HOTEL SOCIAL (LAHSO) POUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « JACQUES PREVERT » - SIS 259 – 261, RUE PAUL BERT A LYON 3EME (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Contexte :

L'association l'Hôtel Social (LAHSO) contribue au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 3^{ème} arrondissement et coopère à la politique de la Ville de Lyon sur le volet Petite Enfance.

En effet, LAHSO propose des services facilitant la réinsertion sociale de personnes précarisées, sans logement stable, sans ressource et/ou sans emploi. Les actions ainsi conduites en direction de personnes en situation précaire rejoignent, dans leur finalité, celles que la Ville de Lyon soutient en direction des publics démunis. C'est dans ce cadre que l'Association gère le centre d'hébergement pour femmes seules « La Charade » situé 259-261, rue Paul Bert – 69003 LYON.

Au sein de ce centre est implanté un établissement d'accueil de jeunes enfants, « Jacques Prévert », de 15 places, dont 8 places sont attribuées aux enfants du centre, les 7 autres étant ouvertes aux usagers de l'arrondissement. La Ville de Lyon subventionne ces 7 places depuis l'ouverture de l'équipement en 2006.

II. Propositions :

La convention avec cette association arrivant à terme, la Ville de Lyon souhaite poursuivre le partenariat en proposant le renouvellement de cette convention qui fixe les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association dans le cadre de son soutien financier.

La convention mixte conclue serait valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, ce type de convention intervenant dans l'attente d'une convention cadre devant être conclue par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon avec l'association qu'il subventionne dans son ensemble.

A titre d'information, une subvention de fonctionnement de 19 200€ a été attribuée pour l'EAJE « Jacques Prévert » au titre de l'année 2019 lors du vote du budget primitif de la ville le 17 Décembre 2018. .

Vu la délibération du 17 décembre 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 3^e arrondissement** ;

Oui l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :

Dans la partie « II. Propositions : » en page 1

- lire :

« A titre d'information, une subvention de fonctionnement de **19 200€** a été attribuée pour l'EAJE « Jacques Prévert » au titre de l'année 2019 lors du vote du budget primitif de la ville le 17 Décembre 2018. »

- au lieu de :

« A titre d'information, une subvention de fonctionnement de **24 000€** a été attribuée pour l'EAJE « Jacques Prévert » au titre de l'année 2019 lors du vote du budget primitif de la ville le 17 Décembre 2018. »

DELIBERE

1. La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO), pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » sis 259-261 rue Paul Bert – 69003 LYON, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Blandine REYNAUD